

sont faites au débat par les députés ont pour but d'éclairer le président et lui permettre d'arriver à une décision. Comme j'en suis venu à une conclusion, je crois qu'il n'y aurait pas lieu de poursuivre le débat davantage.

Certains honorables députés ont fait allusion au fait que ce que le président doit considérer, c'est l'urgence, mais plus précisément l'urgence du débat. Je suis le premier à reconnaître qu'il y a là une question de grande importance, un sujet d'urgence, dis-je, mais ce que je dois considérer premièrement et avant tout, c'est l'urgence du débat. Y a-t-il lieu, dans les circonstances actuelles, d'ajourner les travaux de la Chambre, qui sont inscrits à l'ordre du jour par le gouvernement, pour étudier une autre question, celle que nous suggère l'honorable député de Ville-neuve (M. Caouette)?

La question n'est pas facile à régler, et je remercie les honorables députés des commentaires qu'ils ont faits et qui m'ont aidé sans doute à en arriver à une décision. Et je veux porter à l'attention des honorables députés le paragraphe (8) de l'article 100, de la quatrième édition de Beauchesne où il est dit, à la page 94:

J'estime que l'article du Règlement de 1882 n'a jamais envisagé de motion concernant un sujet de portée aussi vaste. Ce qui était visé, à mon avis, c'était quelque crise soudaine,...

Il me semble que c'est là le point essentiel: y a-t-il une «crise soudaine»? J'ai à la mémoire qu'au cours des dernières semaines, plusieurs questions ont été posées au sujet de ce problème, à la suite d'une déclaration faite à la Chambre par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene). Nous en avons traité quelquefois au cours du débat sur une motion d'ajournement, et je n'ai donc pas l'impression qu'il s'agisse là d'une «crise soudaine», qui nous permette ou qui nous justifie d'ajourner, du moins aujourd'hui, dans les circonstances actuelles, les travaux de la Chambre.

[Traduction]

Certains députés ont signalé que la Chambre aura l'occasion de débattre toute cette question très importante lorsqu'elle étudiera les crédits provisoires. Il est difficile de déterminer si cela pourrait se produire assez tôt pour répondre aux exigences de la situation, mais il me semble qu'on pourrait laisser la question en suspens pour l'instant, car à mon avis le débat ne presse pas suffisamment aujourd'hui pour justifier l'adoption de la motion du député de Villeneuve.

[M. l'Orateur.]

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INVITATION AU PRINCE CHARLES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé au premier ministre de la question que je vais poser. Pendant l'année de notre centenaire, le gouvernement a-t-il songé à inviter le prince Charles, prince de Galles, à visiter le doyen des royaumes qu'il servira un jour à titre de monarque, car ce serait particulièrement indiqué qu'il voie notre pays pendant l'année du centenaire. De toute manière, le premier ministre envisagera-t-il d'envoyer une invitation par les voies régulières pour que le prince puisse accompagner son père, le prince Philip, aux jeux panaméricains à Winnipeg?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a sondé, il y a quelques mois, l'éventualité d'une visite au Canada durant l'année de notre centenaire par le prince de Galles et la princesse Anne et on nous a signalé que la famille royale hésitait à demander au prince de Galles et à la princesse Anne de s'acquitter d'une fonction officielle à leur âge. Il n'a pas semblé souhaitable de poursuivre l'affaire à ce moment-là par les voies officielles en vue d'une visite officielle.

Le très honorable représentant a laissé entendre que le même motif ne s'appliquerait peut-être pas si le prince de Galles accompagnait son père lors de la visite de celui-ci aux jeux panaméricains. Je me souviens, comme le très honorable représentant j'en suis sûr, que le prince de Galles et la princesse Anne sont tous les deux allés à la Jamaïque aux jeux du Commonwealth et de l'Empire britannique; peut-être se sont-ils bien amusés là-bas et voudraient recommencer l'expérience à Winnipeg. Je m'occuperai volontiers de la chose.

L'HEURE D'ÉTÉ

L'ÉTUDE DE LA QUESTION À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La parole est au très honorable député de Kootenay-Ouest. (*Exclamations*)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur. Je désire poser une question au premier ministre et je voudrais que la Chambre sache que toutes mes questions naissent dans l'esprit des gens. Eu